

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



Mars 2022

Avec la participation financière de l'État, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, et les départements de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard :



SOMMAIRE

1. Territoire et structure	3
2. Synthèse graphique	5
3. Personnel du syndicat	5
4. Aspects financiers	6
5. MISSIONS	11
ANIMATION TERRITORIALE	12
I. Structuration du syndicat Tarn-amont.....	13
II. Gestion des sites de baignade et conciliation des activités de loisirs liées à l'eau	14
III. Gestion des risques liés aux cyanobactéries.....	16
IV. Poursuite des opérations de restauration de zones d'expansion naturelle de crues (ZEC).....	18
V. Programme d'actions de lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers sur les bassins versants de la Muse et du Lavencou	20
VI. Opérations et outils de sensibilisation	21
VII. Communication du syndicat Tarn-amont	25
GESTION DES COURS D'EAU.....	27
I. Élaboration du PPG Tarn-amont	28
II. Travaux rivières 2021	29
III. Accompagnements et conseils techniques auprès des riverains.....	31
IV. Accompagnement continuité écologique - Dourbie « L'Hermitage St-Pierre » Revens/Nant.....	32
V. Gestion des zones humides	33
PREVENTION DES INONDATIONS	34
I. Campagne de pose des repères de crues, panneaux pour les parkings en zone inondable et échelles limnimétriques	35
II. Étude pour l'implantation de systèmes d'alerte locaux de crues.....	37
III. Diagnostics de vulnérabilité « habitants et bâtiments publics »	39
IV. Diagnostics de vulnérabilité « entreprises »	41
V. Étude hydromorphologique de la haute Dourbie et du Trévezel	42
VI. Ruissellements	43

COMPÉTENCES :

Le Syndicat Tarn-amont exerce ses compétences dans le cadre de plusieurs d'outils de gestion intégrée (schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrat de rivière, programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG), programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)...), ce qui se traduit par des missions de :

- Planification et gestion intégrée de l'eau ;
- Animation, coordination, concertation, communication, sensibilisation ;
- Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, appui technique.

Ainsi, il se voit confier par ses membres les compétences définies ci-dessous :

Compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), telle que définie au I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau ;
- Défense contre les inondations ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques :

Compétences obligatoires :

- Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers) ;
- Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable) : acquisition de connaissances sur les besoins hydrologiques locaux, proposition de plans de gestion locaux visant le bon fonctionnement des milieux aquatiques, incitation aux actions concourant aux économies d'eau... ;

Compétence optionnelle :

- Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau.

GOUVERNANCE

Son siège est basé à Sainte-Énimie, siège de la mairie de la commune de Gorges-du-Tarn-Causse ; une antenne est basée à Millau à la Maison des Entreprises.

Bureau syndical et comité syndical :

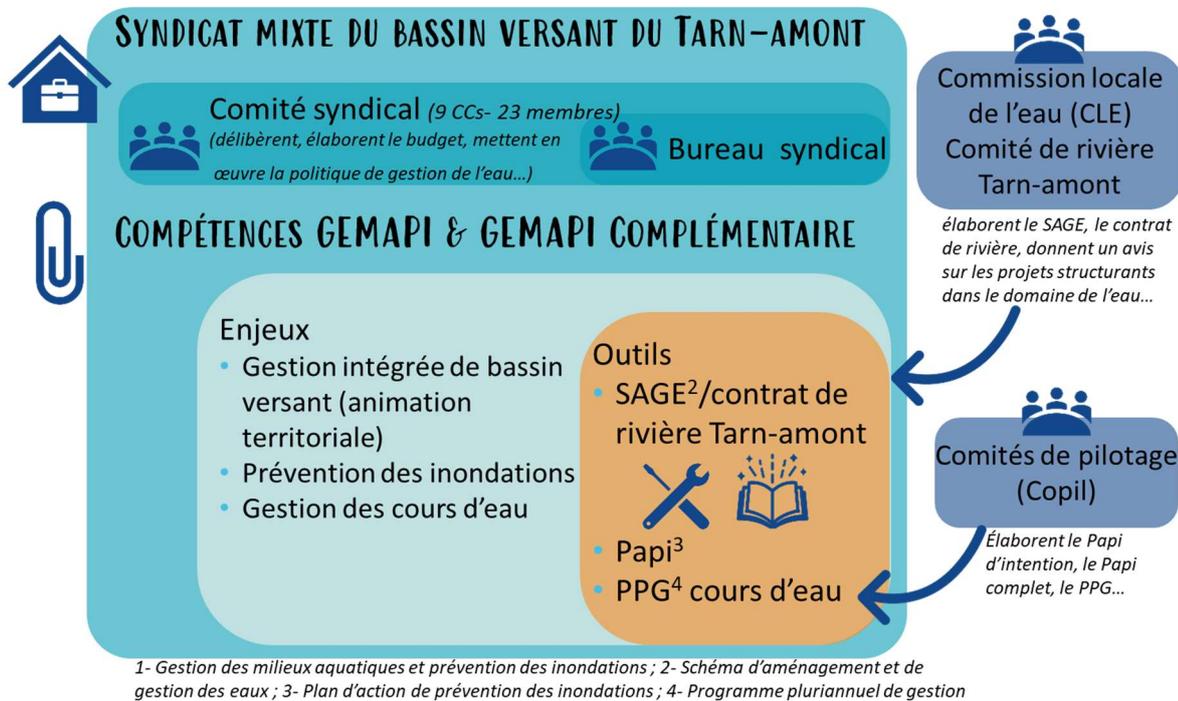
Les statuts du SMBVTAM stipulent qu'il est administré par un comité syndical de 23 délégués et d'un bureau réunissant le président, les trois vice-présidents et six délégués issus du comité syndical.

Unités géographiques (UG)

Afin d'assurer la meilleure représentation des territoires, les statuts du SMBVTAM prévoient que le comité syndical s'appuie sur six unités géographiques (UG) correspondant aux sous-bassins suivants : « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente », « Gorges du Tarn, Jonte », « Vallée du Tarn », « Dourbie-Trévezel », « Cernon-Soulzon » et « Muse, Lumensonesque ».

2. SYNTHÈSE GRAPHIQUE

STRUCTURE, COMPÉTENCES, ENJEUX, OUTILS



3. PERSONNEL DU SYNDICAT

L'équipe du syndicat se compose de 6 agents permanents qui sont répartis depuis décembre 2020 sur deux lieux géographiques identifiables, à savoir entre le siège social à Sainte-Énimie (mairie) et l'antenne à Millau (maison des entreprises).

Depuis sa création, l'équipe du Syndicat Tarn-amont a été marquée par plusieurs départs et arrivées, dont au poste de direction.

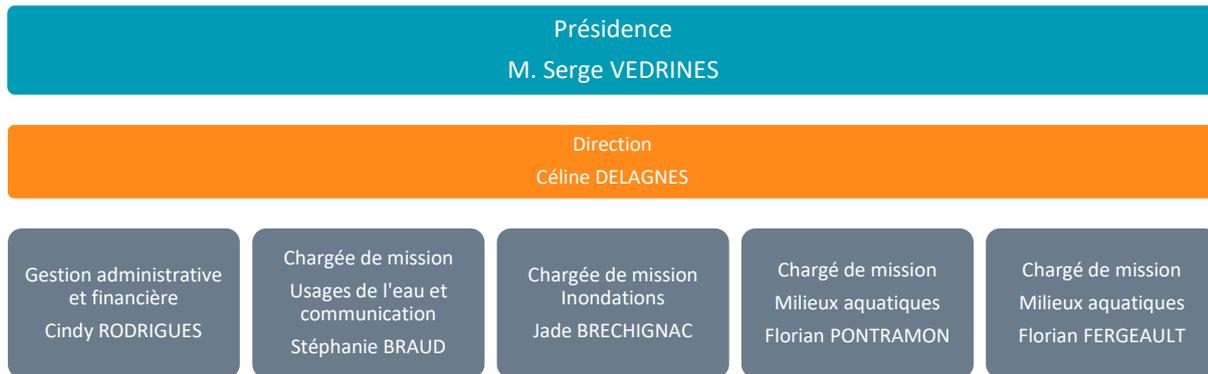
L'année 2021 permet d'assurer une certaine stabilité de l'équipe pour les années à venir, avec :

- le recrutement de deux titulaires aux postes de Chargé de mission milieux aquatiques par voie de mutation externe (Florian Pontramon au 15 mars 2021 et Florian Fergeault au 1^{er} janvier 2022),
- la poursuite de la mission inondations, adossée à une mission agriculture, forêt, érosion ruissellement par un contrat de projet de 3 ans (Jade Bréchignac du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024).

D'autre part, la chargée de gestion administrative et financière à temps partiel à 90 % au début de l'année 2021 (Cindy Rodrigues- Delannoy) a bénéficié d'un temps plein à partir du 1^{er} mai 2021 pour mieux répondre au plan de charge. Le congé parental avec temps partiel à 80% de la chargée de mission usages de l'eau et communication (Stéphanie Braud) a pris fin le 29 juin 2021 avec reprise à 100%.

En 2021 et début 2022, face à l'accroît temporaire d'activité, un agent contractuel en CDD de 4 mois a été recruté suite à une mission de stage pour la réalisation de diagnostic de vulnérabilité aux inondations auprès des habitants (Tess Ufa du 1^{er} octobre 2021 au 31 janvier 2022).

ORGANIGRAMME



4. ASPECTS FINANCIERS

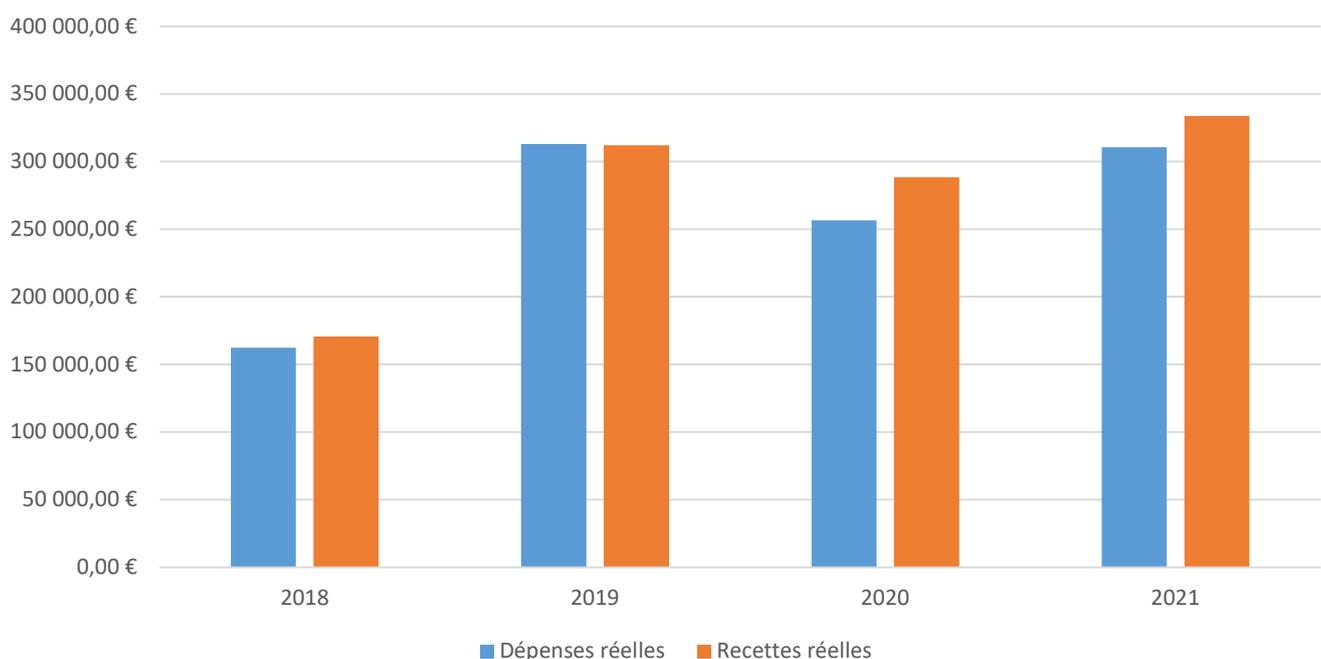
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans cette section, on distingue le **fonctionnement général** du SMBVTAM et **les actions inscrites en fonctionnement**.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Pour le fonctionnement général, il s'agit des frais concernant le personnel (salaires et charges) assurant les missions courantes du SMBVTAM : la direction/l'animation du SAGE, l'animation du contrat de rivière, l'animation du PAPI et le suivi des milieux aquatiques, la gestion administrative et financière, les charges de structure (loyers, assurances, consommables, affranchissement, carburants, téléphonie...), cotisations sociales et autres frais (les indemnités du Président...).

Évolution du fonctionnement général entre 2018 et 2021



La baisse des dépenses de fonctionnement général en 2020 s'explique en particulier par l'absence d'un agent sur la filière technique pour les missions de suivi des cours d'eau, et l'absence de quelques mois sur les postes d'animateur PAPI et de direction.

L'augmentation des dépenses réelles entre 2020 et 2021 s'explique en raison de l'installation opérationnelle de l'antenne de Millau (loyers, téléphonie), du recrutement du chargé de mission « milieux aquatiques », le passage à temps plein pour deux agents et des augmentations de salaires en fonction du grade.

Financement du fonctionnement général :

	2018 (avril à dec.)		2019		2020		2021	
AEAG	74 690,33 €	44%	156 772,69 €	50%	124 500,55 €	43%	157 037,54 €	47 %
CRO	5 443,00 €	3%	9 957,33 €	3%	12 785,70 €	4%	8 522,63 €	3 %
Etat	- €	0%	15 208,04 €	5%	8 514,18 €	3%	18 402,20 €	6 %
Départements	- €	0%	- €	0%	- €	0%	1 689,55 €	1 %
CC (autofinancement)	74 329,08 €	44%	123 896,80 €	40%	142 602,85 €	49%	146 564,99 €	44 %
Autres structures	16 047,13 €	9%	6 238,91 €	2%	1,05 €	0%	1 613,64 €	0 %
TOTAL	170 509,54 €	100%	312 073,77 €	100%	288404,33 €	100%	333 830,55 €	100 %

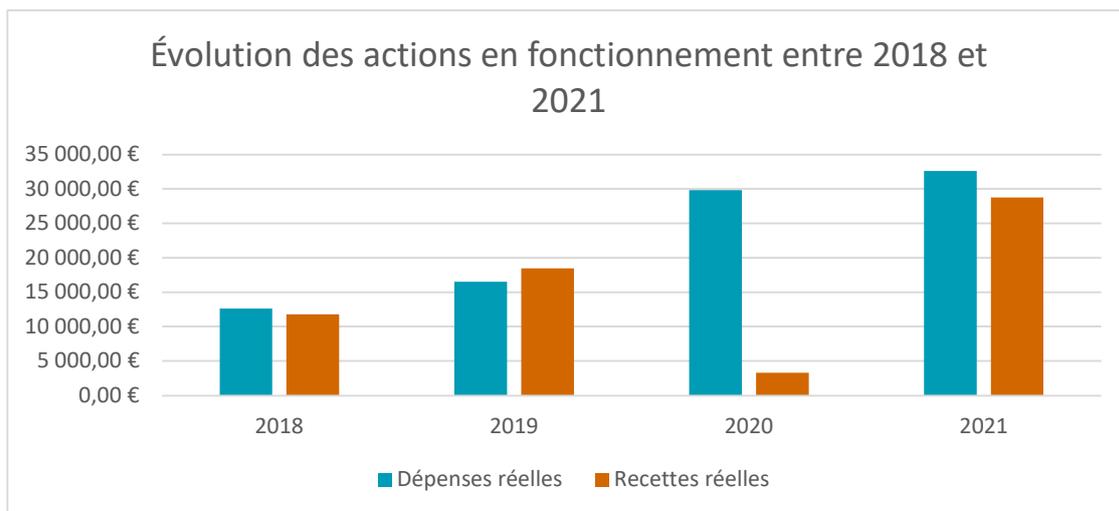
Rappel : les cotisations des membres sont mutualisées à 100% selon la clé de répartition.

LES ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

Pour les actions inscrites en fonctionnement, à ce jour, il s'agit essentiellement des rémunérations extérieures pour les interventions scolaires, des frais liés à la communication, ...

ACTIONS				
Libellé	2018 (d'avril à décembre)	2019	2020	2021
Dépenses réelles	12 629,51 €	16 524,28 €	29 848,00 €	32 612,00 €
Recettes réelles	11 782,14 €	18 470,61 €	3 273,05 €	28 745,92 €*

En 2021, ce montant correspond à des recettes par des subventions uniquement.



À ce jour, les dépenses réelles pour les actions en fonctionnement sont des actions de type 1 (mutualisation à 100% selon la clé de répartition).

Une partie des recettes du fonctionnement général issue des cotisations des communautés des communes couvrent le delta entre dépenses et recettes.

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION FONCTIONNEMENT				
Libellé	2018 (d'avril à décembre)	2019	2020	2021
Dépenses réelles	175 021,78 €	329 522,35 €	286 287,57 €	343 166,11 €
Recettes réelles	182 291,68 €	330 544,38 €	291 677,38 €	362 576,47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Concernant les dépenses inscrites en investissements, et après accord avec la trésorerie publique, elles sont de plusieurs types :

- Actions en compte d'immobilisations incorporelles (comptes 20)
- Actions en compte d'immobilisations en cours (comptes 23)

Ces actions concernent principalement les tranches de travaux de gestion des cours d'eau (berges, ripisylves. Un certificat est réalisé pour chaque facture pour attester d'opérations non-soumises à amortissements. Une partie des travaux de restauration des zones d'expansion des crues est également affectée.

- Actions en compte de comptabilité distincte rattaché (compte 458 - opération sous mandat)

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Libellé	2018*	2019	2020	2021
Dépenses réelles	122 105,68 €	451 507,55 €	484 841,18 €	277 119,09 €
Recettes réelles	291 662,20 €	432 884,08 €	284 988,03 €	322 891,36 €

Plusieurs opérations reportées depuis 2019 ont pris fin en 2021, en particulier des tranches de travaux ripisylve, et des actions du PAPI.

GEMAPI / GEMAPI COMPLÉMENTAIRE

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Une analyse des contributions des membres sur le fonctionnement général a été réalisée à partir d'un suivi interne, depuis la mise en place de titres séparés en 2019. L'émission de titres séparés permet pour les communautés de communes levant la taxe GEMAPI d'avoir une lisibilité sur l'affectation au produit de la taxe ou non.

La base de la répartition s'appuie sur les pourcentages affectés par missions à la GEMAPI ou à la GEMAPI complémentaire, à savoir pour 2019, 2020 et 2021 :

	2019-2020		2021	
	Gemapi	Hors Gemapi	Gemapi	Hors Gemapi
Mission Animation territoriale SAGE	30%	70%		
Mission Animation territoriale Contrat de rivière	20%	80%	50 %	50 %
Missions de suivi des cours d'eau	100%	0%	100 %	0 %
Mission inondation (Papi)	20%	80%	70 %	30 %
Autres frais	0%	100%	0 %	100 %

Soit les cotisations des membres pour les années 2019, 2020 et 2021 :

	GEMAPI			GEMAPI COMPLÉMENTAIRE			TOTAL		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
CC ALCT	2 326,05 €	2 298,04 €	2 707,17 €	1 705,42 €	1 962,63 €	1 671,89 €	4 031,47 €	4 260,67 €	4 379,06 €
CC CACTS	4 034,47 €	3 979,28 €	4 687,70 €	2 957,58 €	3 398,47 €	2 895,03 €	6 992,05 €	7 377,75 €	7 582,73 €
CC GCC	18 447,64 €	18 304,87 €	21 563,66 €	13 523,58 €	15 633,12 €	13 317,28 €	31 971,22 €	33 937,99 €	34 880,94 €
CC LV	6 366,84 €	6 344,66 €	7 474,19 €	4 667,40 €	5 418,61 €	4 615,91 €	11 034,24 €	11 763,27 €	12 090,10 €
CC LP	1 231,06 €	1 229,27 €	1 448,10 €	902,45 €	1 049,83 €	894,32 €	2 133,51 €	2 279,10 €	2 342,42 €
CC MGC	34 284,61 €	35 106,67 €	41 356,69 €	25 133,32 €	29 982,60 €	25 541,06 €	59 417,93 €	65 089,27 €	66 897,75 €
CC SARSV	3 832,42 €	3 879,44 €	4 570,11 €	2 809,47 €	3 313,22 €	2 822,41 €	6 641,89 €	7 192,66 €	7 392,52 €
CC CML	- €	2 166,74 €	2 552,46 €	- €	1 850,47 €	1 576,35 €	- €	4 017,21 €	4 128,81 €
CC MRT	- €	3 605,59 €	4 247,49 €	- €	3 079,33 €	2 623,17 €	- €	6 684,92 €	6 870,66 €
TOTAL	70 523,09 €	76 914,56 €	90 607,57 €	51 699,22 €	65 688,28 €	55 957,42 €	122 222,31 €	142 602,84 €	146 564,99 €

Soit :

	GEMAPI	Pourcentage	GEMAPI Complémentaire	Pourcentage	TOTAL
2019	70 523,09 €	58%	51 699,22 €	42%	122 222,31 €
2020	76 914,56 €	54%	65 688,28 €	46%	142 602,84 €
2021	90 607,57 €	61,82 %	55 957,42 €	38,18 %	146 564,99 €

ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

En 2021, les actions inscrites en fonctionnement n'étaient pas inscrites à la compétence GEMAPI (interventions scolaires en particulier).

INVESTISSEMENT

En l'absence de maquette budgétaire fixée par les textes, un suivi analytique a été mis en place pour l'investissement en 2021.

Les cotisations des membres pour 2021 en investissement sont :

	2021	
	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE
CC ALCT	1 271,04 €	59,37 €
CC CACTS	627,69 €	10 423,32 €
CC GCC	7 328,04 €	475,29 €
CC LV	2 918,04 €	164,74 €
CC LP	959,47 €	31,92 €
CC MGC	56 524,03 €	911,54 €
CC SARSV	2 544,16 €	100,73 €
CC CML	500,31 €	56,26 €
CC MRT	2 777,71 €	93,62 €
TOTAL	75 450,49 €	12 317,09 €

Soit

	GEMAPI	Pourcentage	GEMAPI Complémentaire	Pourcentage	TOTAL
2021	75 450,49 €	85,97 %	12 317,09 €	14,03 %	80 971,12 €

5. MISSIONS

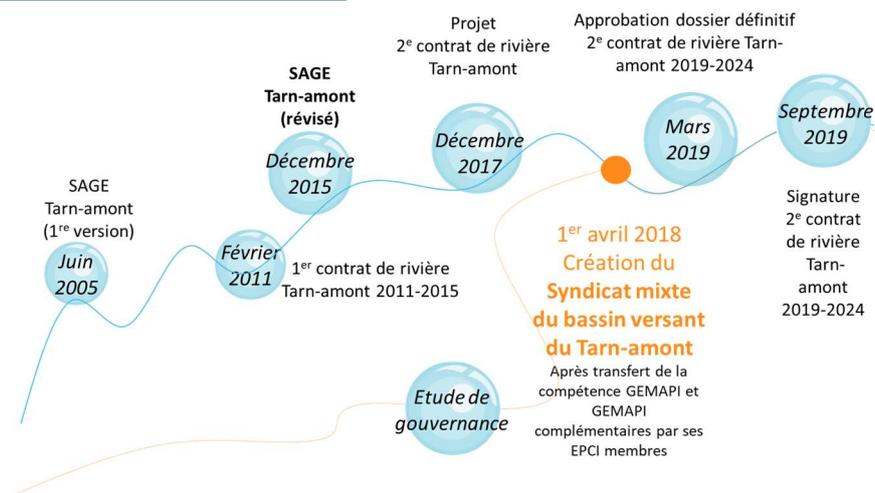
ANIMATION TERRITORIALE

I. Structuration du syndicat Tarn-amont

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS



DESSCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

- Organisation générale de la structure (pérennisation et renforcement des moyens humains, gestion budgétaire, réunions d'instances, gestion d'équipe, représentation supra-territoriale...)
- Mobilisation des communes au travers des unités géographiques
- Priorisation des enjeux et des actions :
 - o protection des biens et des personnes vis-à-vis des risques inondations
 - o préservation des milieux aquatiques/qualité des eaux / conciliation des activités de loisirs liées à l'eau
 - o agriculture, forêt à l'échelle du bassin

RÉALISATIONS / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

L'année 2021 a été rythmée par :

- o 5 bureaux syndicaux dont 2 avec la commission finances
- o 5 conseils syndicaux – 59 délibérations
- o 3 commissions d'achats – 6 marchés publics
- o 18 réunions d'unités géographiques (3 sessions sur les 6 UGs : présentation du Syndicat en avril 2021, thématique Inondations en mai 2021, thématique Milieux aquatiques fin juin-début juillet 2021)
- o 1 réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Tarn-amont
- o Création de l'association de bassin versant Tarn-Aveyron regroupant 9 syndicats de bassin.

De nombreux élus et partenaires ont été associés.

PERSPECTIVES

Poursuite de l'organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services du syndicat mixte.

II. Gestion des sites de baignade et conciliation des activités de loisirs liées à l'eau

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant Objectif B : Promouvoir une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action B4-1 « Mettre en place une gestion active des sites de baignade »

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Sur le bassin versant du Tarn-amont, début 2021, **38 sites de baignade sont recensés**, principalement sur les axes Tarn, Tarnon et Dourbie, et déclarés auprès des ARS dont 3 sites sont aménagés et surveillés. L'activité baignade concerne **22 gestionnaires** (21 communes + 1 gestionnaire privé).

Depuis de nombreuses années, le SMBVTAM, avec la reprise des missions du Syndicat mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses en 2018, accompagne et conseille les gestionnaires des sites de baignade. Pour rappel, les baignades (aménagées ou non) sont soumises à une réglementation spécifique.

L'objectif du syndicat en 2021 a été de proposer aux communes un accompagnement des gestionnaires des sites de baignade afin de mettre en œuvre les mesures de gestion (affichage, prise d'arrêté d'interdiction, gestion en cas de pollution...) et les plans d'action visant à maintenir ou améliorer la qualité des eaux de baignade du Tarn-amont.

DESRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Gestion des sites de baignade

Début 2021, le syndicat Tarn-amont a rencontré l'ensemble des gestionnaires de baignade pour faire le bilan de la baignade 2020 et proposer un accompagnement à travers la signature d'une **convention avec les 22 gestionnaires**. La convention vise à formaliser cet engagement, à savoir :

- préparation de la saison estivale avec par exemple la mise à jour des fiches de synthèses ;
- signalétique des baignades ;
- analyse foncière des sites et des accès aux baignades ;
- appui à la gestion de crise en cas d'épisodes orageux ou de pollution accidentelle par exemple (prise d'arrêtés, etc.) ;
- bilan de la saison estivale et perspectives vis-à-vis des classements « qualité des eaux de baignades », et le cas échéant, appui à la recherche de sources de pollutions impactant le(s) site(s) de baignade et la révision du (des) profil(s) de baignade.

Au travers de la convention, le Syndicat prévoit également de :

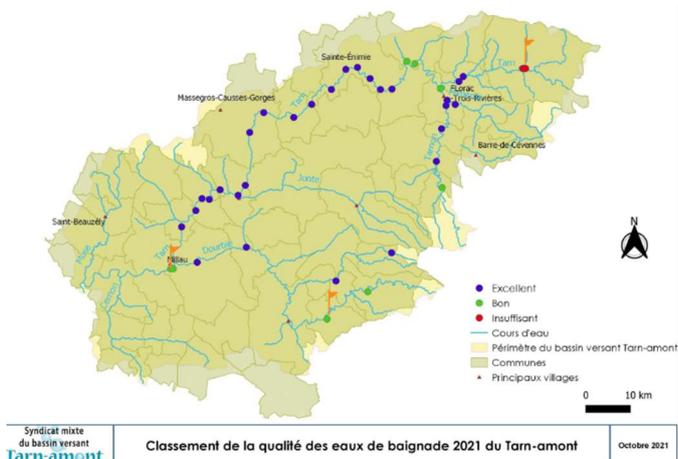
- poursuivre son implication et conforter son rôle de référent vis-à-vis des différents acteurs (usagers, associations, collectivités, services de l'État) s'agissant de la problématique de développement des cyanobactéries benthiques potentiellement toxiques ;
- d'initier et d'accompagner une dynamique collective de territoire en favorisant les échanges entre les gestionnaires de baignades du Tarn-amont ;
- de renforcer les démarches de conciliation entre les différentes activités sportives et de loisirs liées à l'eau, dont l'activité « baignade », dans le respect du bon fonctionnement des cours d'eau.

Projet d'harmonisation des panneaux baignades

Dans le cadre de cette convention, le Syndicat Tarn-amont a proposé une action mutualisée d'harmonisation des panneaux de l'ensemble des baignades déclarées sur le second semestre 2021. L'objectif est d'améliorer la gestion quotidienne et la communication auprès des pratiquants de la baignade (présentation du site, classement, qualité de l'eau, risque lié aux cyanobactéries, interdiction de baignade, etc.). Des informations pédagogiques et de sensibilisation aux milieux naturels en particulier sur les milieux aquatiques seraient également mis en avant sur les supports créés.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

A l'issue du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS du 1^{er} juillet au 31 août 2021, le **classement de la qualité des eaux de baignade** est le suivant : **28 sites excellents, 8 bons et 2 insuffisants** (aucune eau de baignade classée en suffisant en 2021). Pour rappel, le classement prend en compte les résultats des analyses bactériologiques des quatre dernières années (minimum 16 prélèvements). Un rapport bilan a été rédigé et remis à l'ensemble des gestionnaires, et envoyé aux partenaires en mars 2021.



En 2021, **1 nouveau site de baignade** a été recensé par la commune de Dourbies auprès de l'ARS du Gard. En 2021 et début 2022 **3 nouveaux sites de baignade** ont été déclarés par les communes de Paulhe et Comprégnac auprès de l'ARS de l'Aveyron. Il existe également d'autres lieux de baignade sur l'ensemble du linéaire en période estivale mais non déclarés par les communes et de fait non contrôlés par les ARS.



L'harmonisation des affichages des 42 sites de baignade actuels et nouveaux a été lancée avec :

- demande de financement
- lancement du marché public.

L'action a été évaluée en première intention à 75 000 € HT, avec des sollicitations auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Occitanie et des Départements.

D'autre part, la saison estivale 2021 apparaît comme une saison assez « chaotique » sur le sujet de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, des activités de loisirs et de la conciliation des usages avec des problèmes de qualité des eaux de baignades sur certains sites, des communications répétées de certains acteurs associatifs (pollutions et bactériologie, cyanobactéries, algues, métaux lourds, microbarrages de galets, etc.) sans analyse scientifique suffisamment robuste. Ces situations ont particulièrement concerné le secteur de Millau et amont proche, sur les axes Tarn et Dourbie.

Une stratégie et des principes d'action pour la mission « usages de l'eau » sur la thématique qualité des eaux et milieux aquatiques et conciliation des usages ont été validés lors du comité syndical du 17 décembre 2021 afin d'apporter une communication/sensibilisation structurée, équilibrée et étayée scientifiquement. Pilotée par le Syndicat, elle doit être menée en collaboration étroite avec les collectivités (communautés de communes et communes), les associations, les services de l'État (DDT, ARS, DDETSPP) et les établissements publics (AEAG, OFB) concernés.

PERSPECTIVES

- Accompagner les communes dans la gestion des sites de baignade (mise en œuvre des conventions)
- Rédiger le profil de vulnérabilité de la baignade des Laupies (Dourbies) dans l'objectif d'une validation à l'automne 2022, débiter la rédaction des profils de 3 nouveaux sites de baignade de Paulhe et de Comprégnac (Peyre et Comprégnac)
- En 2022, harmonisation des panneaux de baignade (création d'un visuel commun avec vitrine, fabrication, pose des structures)

III. Gestion des risques liés aux cyanobactéries

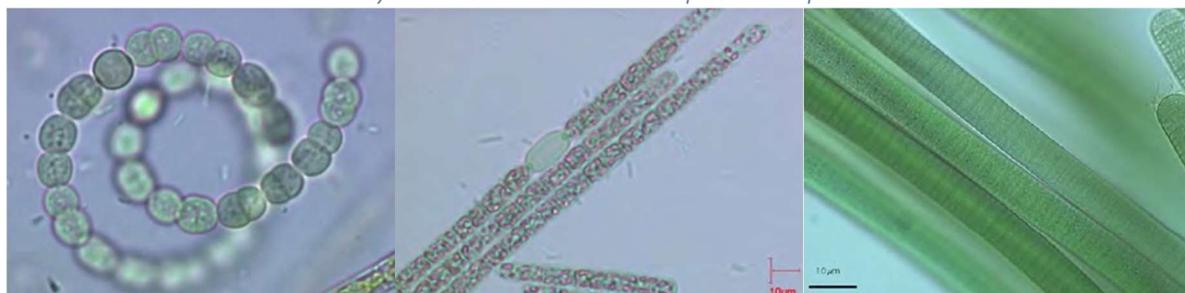
OUTIL

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action B4-2. « Établir un plan de communication adapté aux risques liés aux cyanobactéries en rivière »

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Tout a commencé en 2002 avec une mortalité massive de chien liée à l'ingestion de cyanotoxines dans les Gorges du Tarn (20 chiens morts et 26 malades). Au fil des années, le nombre de décès de chien a diminué. La compréhension de ce phénomène s'est faite de façon progressive. Les scientifiques, les services de l'État, les collectivités dont le syndicat en place (SIVOM Grand Site) se sont penchés sur cette problématique. Entre 2002 et 2021, 37 décès de chiens ont été recensés. Les cyanobactéries sont des êtres vivants microscopiques qui produisent des molécules chimiques très utiles (antibiotiques, antiviraux...) et d'autres néfastes comme les toxines. Elles peuvent être en suspension dans l'eau (cyanobactéries planctoniques) ou fixées à un support minéral ou végétal immergé (cyanobactéries benthiques). Ce sont ces dernières que l'on retrouve dans les eaux du Tarn. Elles sont dominantes tout l'été mais restent présentes toute l'année. Elles se développent dans des radiers là où l'eau est bien oxygénée, à la surface des galets, au sein de biofilms. Ces biofilms se détachent et sont emportés par la rivière pour s'accumuler sous forme de floccs dans des zones d'eau calme. Les cyanobactéries peuvent produire des toxines à l'intérieur de la cellule. Ces toxines restent dans la cellule jusqu'à ce qu'elle éclate ou meurt.

Cyanobactéries vues au microscope électronique



Depuis 2012, le syndicat Tarn-amont assure, en partenariat avec les délégations départementales de l'Aveyron et de la Lozère de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Occitanie, et les sous-préfectures de Florac et Millau, la mise en œuvre du protocole de suivi et de gestion des risques sanitaires liés aux cyanobactéries benthiques.

En parallèle une communication a été mise en place depuis 10 ans auprès des prestataires touristiques, des professionnels de santé et des élus, pour informer sur cette problématique et permettre de relayer certains messages préventifs à la population locale et touristique.

DESRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Le **suivi des cyanobactéries s'effectue sur 10 sites**, un site sur la Dourbie et 9 sites sur le Tarn. Il s'agit d'un suivi visuel de l'évolution du développement des biofilms.



Concernant la communication sur les problématiques liées aux cyanobactéries, tous les documents sont disponibles (plaquette et affiches) sur le site internet du syndicat du Tarn-amont : <https://www.tarn-amont.fr/cyanobacteries/>

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Le suivi du développement des cyanobactéries en 2021 représente **une quinzaine de journées de terrain et de bureau avec la restitution du suivi auprès de l'ARS**. En 2021, 2 chiens ont été intoxiqués par les cyanobactéries à Blajoux et à La Malène, dont un qui est décédé. Chaque année, la plaquette et l'affiche d'information sur les cyanobactéries est mise à jour et envoyée à l'ensemble des professionnels de santé, des vétérinaires, des communes, des prestataires (campings, restaurants, prestataires d'activités nautiques, ...). En 2021, **452 plaquettes et 200 affiches** ont été envoyées.

Dès le 2 juillet, la phase 2 « Vigilance » a été déclenchée en raison de présence de biofilms et de signes de décrochage avec une forte possibilité de formation de floccs. Le passage en phase 2 implique un renforcement du suivi qui devient hebdomadaire et un affichage des « Précautions pour la baignade » est recommandé sur tous les sites de baignade. Ensuite à partir du 9 juillet jusqu'à fin août, le Tarn (de Sainte-Énimie aux Vignes) et la Dourbie (de La Roque-Sainte-Marguerite à Millau) sont passés en phase 3 « Vigilance renforcée ».

À la demande de l'ARS, le suivi des cyanobactéries s'est poursuivi après le 31 août (fin officielle de la période estivale) jusqu'au 7 septembre 2021 avec un maintien de l'affichage tant que la fréquentation de la rivière est encore importante. Après cette date, les cyanobactéries restent présentes dans le milieu. La présence de cyanobactéries n'est pas liée à la qualité de l'eau.

Le message prioritaire à transmettre est de rester vigilant avec les enfants en bas âge et les animaux domestiques.

Deux formations de sensibilisation sur les cyanobactéries ont eu lieu le 20 juillet et le 20 septembre pour former les professionnels de tourisme et les élus. De nombreux partenaires techniques (services de l'État, Parc national, Syndicat de bassin et EPTB, Agence de l'eau...) mais peu de professionnels du tourisme et d'élus ont assisté à ces formations.



De gauche à droite : biofilm à cyanobactéries, session 1 formation « Cyano » 21 juillet 2021, floc, affiche « Soyez vigilant ! »

Une instruction ministérielle relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative est parue en avril dernier. Cette instruction propose la mise en place pour la saison estivale 2022 d'un protocole beaucoup plus contraignant que celui actuellement mis en œuvre sur le territoire. En effet, application stricte pourrait conduire à l'arrêt des activités sportives et de loisirs liées à l'eau (baignade, activités nautiques, pêche) en cas de présence de cyanotoxines (toxines produites par les cyanobactéries). L'ARS de la Lozère a pu faire valoir que sur le Tarn-amont il existait déjà un protocole local de suivi et de gestion des cyanobactéries. Ainsi, l'instruction prévoit que dès lors qu'un protocole existe et qu'il a fait ses preuves, il peut être maintenu. Un travail entre le SMBVTAM et les ARS de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère a débuté à l'automne afin d'adapter le protocole existant en intégrant les évolutions en lien avec l'application de la nouvelle instruction.

PERSPECTIVES

Poursuite et renforcement du protocole dans le cadre de l'instruction ministérielle.

Intervention scientifique sur cette thématique dans le cadre d'une journée organisée par le CLE du SAGE Tarn-amont.

IV. Poursuite des opérations de restauration de zones d'expansion naturelle de crues (ZEC)

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Enjeu V : Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau - Objectif P : Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau

Enjeu VI : Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire - Objectif S : Favoriser une gestion globale des risques d'inondations

Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau :

Vallée du Tarn 2014-2018 (2021) Cernon-Soulzon 2015-2019 (2021)

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

DESSCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

- Poursuite de l'opération de la zone d'expansion naturelle des crues du Cernon à Saint-Georges-de-Luzençon (site dit « des stades sportifs »)

Le projet vise la remobilisation d'un espace naturel inondable de 3 hectares en bordure du Cernon, en amont du bourg de Saint-Georges-de-Luzençon. La conception de l'aménagement, avec la création d'un lit moyen, permet de réduire la vulnérabilité face aux inondations. Ces travaux sur un linéaire de 620 mètres engendrent la suppression d'un seuil en rivière sans usages, et d'un merlon parallèle au cours d'eau.

La reconnexion du champ d'expansion de crue et le ralentissement des vitesses d'écoulements associées permettront d'abaisser les hauteurs d'eau sur des secteurs à enjeux (bâtiments privés et publics, dont le complexe scolaire). Les abords du Cernon seront réaménagés et valorisés par la mise en place d'une passerelle piétonne, la végétalisation des berges, la création d'un parcours de santé, d'une placette, de cheminements piétons et d'outils de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires.

- Lancement de l'étude de faisabilité de la restauration d'une zone d'expansion des crues en rive gauche du Cernon à Saint-Rome-de-Cernon (site SABAR)

Dans la même logique d'action que sur le site en rive droite, restauré en 2019, des rapprochements ont été menés par la commune et le Syndicat auprès de la société Colas, propriétaire du site de la SABAR.

Une étude de faisabilité incluant plusieurs scénarios hydrauliques et de restauration hydromorphologique a été engagée. L'objectif est de retrouver une expansion naturelle du Cernon sur sa rive gauche en sortie du bourg de Saint-Rome-de-Cernon.



Plan de situation du site

- Poursuite de l'opération de restauration de la mobilité du Tarn – méandre de Saint-Hilarin- commune de Rivière-sur-Tarn

Pour rappel, le projet vise à rétablir la mobilité du Tarn, en déplaçant des emplacements de campings vulnérables.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Zone d'expansion des crues du Cernon à Saint-Georges-de-Luzençon :

Validation du projet en mars 2021, consultation des entreprises entre avril et juin 2021 pour les travaux puis en octobre 2021 pour fouilles d'archéologie préventives, démarches foncières, conception et dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale et d'une demande de DIG au 1^{er} semestre 2021, rendez-vous sous-préfet en août 2021, présentation en conseil municipal en novembre 2021, réunion publique en décembre 2021, préparation de l'enquête publique (janvier 2022).

Étude de faisabilité de la restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues en rive gauche du Cernon à Saint-Rome-de-Cernon (site SABAR)

Réunion de démarrage en avril 2021

Réunion d'avancement en juillet 2021

Le bâtiment de la SABAR a été démoli par le propriétaire en 2021.

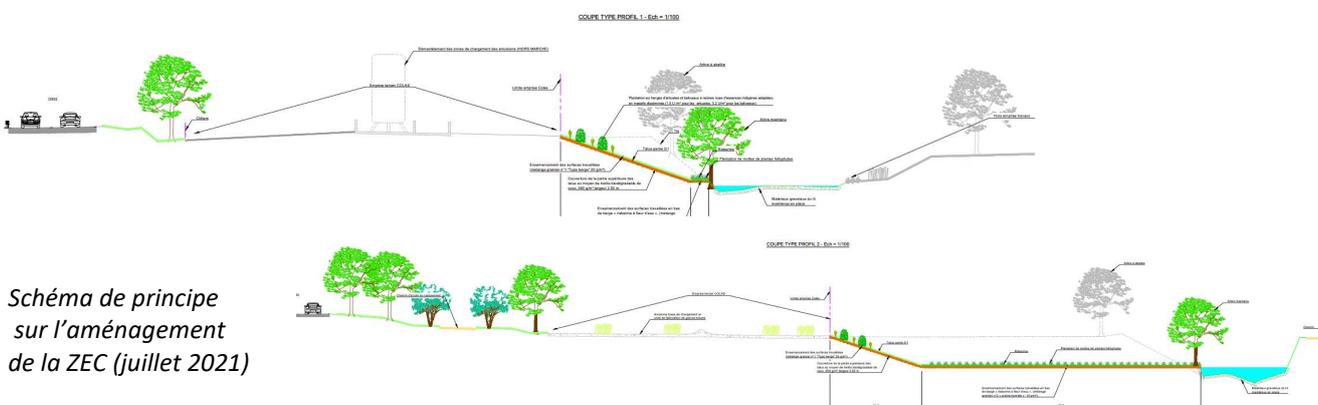


Schéma de principe
sur l'aménagement
de la ZEC (juillet 2021)

Restauration de la mobilité du Tarn – méandre de Saint-Hilarin à commune de Rivière-sur-Tarn

Ce projet phare pour notre syndicat et pour la Communauté de communes Millau Grands Causses en maîtrise d'ouvrage déléguée, a connu des retards sur différents plans.

Tout d'abord, le projet a nécessité une autorisation environnementale avec au préalable une étude 4 saisons sur l'ensemble du site. Les nombreux échanges avec les services de l'Etat, un travail minutieux d'inventaire écologiques et la proposition de mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement ont permis d'obtenir l'arrêté préfectoral en date du 5 mai 2020.

Depuis 2016, d'importantes négociations foncières sont menées avec les propriétaires privés. Parmi les 6 propriétaires concernés par le projet, la Communauté de communes Millau Grands Causses a finalisé 3 acquisitions et 3 restent en cours de négociation.

Au-delà de l'autorisation de travaux en rivière (DAE), ce projet intervient directement sur un enjeu économique à savoir le déplacement et le réaménagement d'emplacements de camping. Cette opération est donc soumise au dépôt d'un permis d'aménager devant être conforme au plan local d'urbanisme et au PPRI. Le PPRI de Rivière-sur-Tarn et de la vallée du Tarn est en cours de révision par les services de l'Etat. Les modélisations hydrauliques et la détermination des nouvelles côtes PPRI ont été transmises tardivement en 2021. Par conséquent le permis d'aménager a également pris du retard.

PERSPECTIVES

Poursuite de ces opérations ambitieuses : finalisation des études, démarches foncières, réglementaires, lancement des travaux.

V. Programme d'actions de lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers sur les bassins versants de la Muse et du Lavencou

OUTIL

Contrat de rivière 2019-2024 - Action b1-2. Mettre en œuvre un plan d'actions adapté à la lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers sur les bassins de la Muse et du Lavencou

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Sur le Tarn-amont, la fragilité des cours d'eau sur les massifs cristallins les soumet à un **risque d'ensablement susceptible de perturber leur état hydromorphologique**. Cette situation est notamment clairement identifiée sur les sous-bassins de la Muse et du Lavencou. La masse d'eau Muse est d'ailleurs dégradée avec un **état écologique qualifié de moyen**.

Entre 2010 et 2012, le Parc naturel régional des Grands Causses a mené une étude sur le bassin versant de la Muse qui a permis de confirmer que certaines pratiques réalisées dans le cadre de travaux agricoles ou forestiers contribuent à l'ensablement des rivières et doivent être évitées. En 2014-2015, la Chambre d'agriculture de l'Aveyron a établi la typologie des exploitations présentes sur le bassin versant de la Muse afin de réaliser un diagnostic des pratiques à risques vis-à-vis de l'érosion des sols sur un échantillon significatif. Cette étude a notamment fait ressortir que les exploitants étaient témoins du phénomène d'érosion et qu'une évolution de certaines pratiques pouvait être envisagée pour limiter le risque d'érosion afin de réduire l'apport de sable vers le cours d'eau.

En parallèle, un projet tuteuré a été mis en place en 2019 sur la thématique de l'érosion des sols sur le bassin du Lavencou en partenariat avec le lycée La Cazotte de Saint-Affrique, et a permis d'identifier les phénomènes d'érosion des versants et des berges. Cinq exploitations ont été diagnostiquées.

Par ailleurs, le bassin versant de la Muse est classé en zone vulnérable au titre de la Directive nitrates.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Conventionnement avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron et l'association Arbres Haies et Paysages

Restitution de l'actualisation du diagnostic agricole sur le bassin de la Muse

Proposition d'un dispositif France Relance pour la plantation de haies aux agriculteurs du bassin du Lavencou

Poursuite de l'expérimentation des Paiements pour services environnementaux (PSE) sur le bassin de la Muse

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Actualisation du diagnostic agricole :

Remise du rapport réalisé par la chambre d'Agriculture de l'Aveyron en été 2021

Démarche expérimentale Paiements pour services environnementaux

- **23 agriculteurs engagés**

2019 : 9 agriculteurs

2020 : + 11 agriculteurs

2021 : + 3 agriculteurs

Soit 606 320 € engagé en 3 ans par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

- Réunion de présentation du **Label Haie** par l'association Arbres Haies et Paysages de l'Aveyron (AHP12) en octobre 21 à Saint-Laurent-du-Lévezou



Diagnostic et programme France relance sur de la plantation haies proposé aux agriculteurs du bassin du Lavencou (août 2021) avec l'association AHP 12.

PERSPECTIVES

Lancement d'une animation collective sur le bassin de la Muse avec propositions de formations et/ou coins de champ et des diagnostics pour le Label Haie

VI. Opérations et outils de sensibilisation

OUTIL

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action C-3. « Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau et PAPI 1.3 « Concevoir des supports de sensibilisation »

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Depuis de nombreuses années des opérations de sensibilisation et d'information sont organisées par le Syndicat Tarn-amont. Ces actions auprès des scolaires, du grand public, des élus, etc. abordent de multiples thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques (fonctionnement des rivières, droits et devoirs des riverains, cyanobactéries, économies d'eau, crues et risques d'inondations, travaux en rivière, etc.). Pour diffuser ces messages, le Syndicat élabore des supports (exposition inondation, guide du riverain...) et met en œuvre des opérations auprès de publics variés (nettoyage des berges, interventions scolaires, etc.).

DESSCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Interventions scolaires

Depuis 2012, environ 2 990 élèves du bassin versant du Tarn-amont ont bénéficié d'interventions proposées dans le cadre du contrat de rivière. 462 demi-journées ont été réalisées par les structures intervenantes.

La reconnaissance de cette action s'est traduite en juillet 2021, par la signature d'une convention de partenariat entre l'Éducation nationale en Aveyron et le Syndicat Tarn-amont qui vient conforter l'action de sensibilisation menée depuis 10 ans auprès des scolaires sur l'eau et les milieux aquatiques.



Trois modules, de 3 ou 4 demi-journées, sont proposés sur les thèmes suivants :

- A : L'eau et la vie
- B : Des réseaux pour traiter, distribuer, collecter et épurer l'eau
- C : Vivre avec les crues et les inondations

Sur la période 2019-2021, le syndicat qui porte le Papi d'intention du Tarn-amont a souhaité mettre l'accent sur la communication auprès des scolaires sur la thématique des inondations en proposant en priorité aux écoles des interventions sur le module C « Vivre avec les crues et les inondations » :

- Séance 1 – les crues et les inondations : des phénomènes naturels
- Séance 2 – les inondations et l'Homme : vivre avec les inondations
- Séance 3 – les traces des inondations et les moyens de protections et de gestion vis-à-vis des crues

Maquette « Ma rivière vivante »

D'autre part, durant l'année 2020-2021, le SMBVTAM, en partenariat avec le CPIE du Rouergue et les Syndicats des bassins de l'Aveyron Amont, du Viaur, du Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance et du Lot amont, a travaillé à la réalisation d'une **maquette pédagogique sur les crues et les risques d'inondations**. Ainsi, plusieurs réunions de travail ont eu lieu en 2021 pour élaborer le cahier des charges, préciser les besoins pour chaque module avec le prestataire et présenter la maquette aux partenaires.

Opérations de nettoyage des berges

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, en collaboration avec la Communauté de communes de Millau Grands Causses, a organisé le 1^{er} samedi de mars 2021, comme chaque année depuis 15 ans, une opération nettoyage des berges. Malgré les conditions sanitaires et les restrictions en vigueur, les structures organisatrices ont souhaité maintenir cette initiative citoyenne. Cet évènement est l'occasion de sensibiliser le public au tri des déchets mais également au risque d'inondation.

Par ailleurs, le syndicat Tarn-amont accompagne d'autres opérations, selon sa disponibilité, comme c'est le cas chaque année à Ispagnac en partenariat avec la commune et l'Association de protection du Tarn. Des gants et des sacs poubelles sont mis à disposition et une affiche peut être réalisée pour promouvoir l'évènement.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Interventions scolaires

Comme chaque année, le syndicat propose de sensibiliser le jeune public sur l'eau et les milieux aquatiques par des interventions scolaires réalisées par les CPIEs. En 2021, il y a eu **46 demi-journées d'intervention et 264 enfants sensibilisés**. De plus, une convention a été signée avec l'Éducation Nationale de l'Aveyron.

Montant des dépenses en 2021 :

	Interv. modules A/B	Interv. module C	Total HT	Total TTC
Interventions scolaires	7 885,87 €	4 794,13 €	12 680,00 €	12 680,00 €

Montant des recettes en 2021 :

Financeurs	Interv. modules A/B		Interv. module C		Total		
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant HT	Montant TTC
État (FPRNM)	0%	0,00 €	50%	2 397,07 €	18,9%	2 397,07 €	2 397,07 €
Région Occitanie	10%	788,59 €	10%	479,41 €	10%	1 268,00 €	1 268,00 €
Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	3 942,93 €	50%	2 397,07	50%	6 340,00 €	6 340,00 €
Maître d'ouvrage (SMBVTAM)					21,1%	2 674,93 €	2 674,93 €
			Total		100,00%	12 680,00 €	12 680,00 €

Maquette inondation

Un nouvel outil de communication sur les crues et le risque d'inondation est utilisé. Il s'agit d'une maquette inondation à but pédagogique composée de 4 modules indépendants.



- Module 1 : monts et sources
Objectif : illustrer l'amplification d'une inondation suite à des aménagements agricoles ou urbanistiques (recalibrage du cours d'eau, assèchement des prairies, rôle des zones humides...).
- Module 2 : zone agricole
Objectif : mise en évidence de l'impact de différents types d'agriculture sur le milieu naturel (ripisylves, haies, travail du sol, bande enherbée, biodiversité...).
- Module 3 : urbanisation
Objectif : montrer l'effet de l'imperméabilisation des sols qui amplifie le phénomène des crues (zone d'expansion de crue, remblais en zone inondable, digue, déchets, phénomène d'embâcle...).
- Module 4 : activités de loisirs
Objectif : montrer les conséquences des inondations en aval (camping, activités de loisirs...), informer sur la prévention du risque par le système de stations de mesures et d'alerte.

Les objectifs de cet outil pédagogique sont :

- comprendre le phénomène d'inondation ;
- connaître les aménagements qui aggravent ou atténuent les inondations ;
- prendre conscience du risque et des conséquences matérielles, humaines et environnementales d'une inondation ;
- prendre conscience de l'importance de préserver le cours d'eau naturel.

	Montant dépenses en HT*	Montant des dépenses en TTC*
Conception maquette inondations	10 600,00 €	10 600,00 €

Financiers	Taux	Montant en € TTC
État (FPRNM)	50%	5 300 €
CPIE	30%	3 180 €
Autofinancement	20 %	2 120 €
Total	100%	10 600 €

L'autofinancement a été réparti, dans le cadre d'une convention de partenariat, en part égale entre l'EPAGE du bassin Viaur, le Syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont, le Syndicat mixte Lot Dourdou amont et le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, et le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont soit un montant de 424 € chacun.

Opérations de nettoyage des berges

À Millau, le samedi 6 mars 2021, contexte sanitaire oblige, l'opération nettoyage n'a pas pu se dérouler sur le format habituel et le rassemblement convivial pour la répartition des secteurs de nettoyage et la distribution de sacs et gants aux participants n'a pas été possible. Toutefois, près de **100 bénévoles** (pêcheurs, randonneurs, club de plongée, bateliers, club de kayak, Jeune Chambre Economique, élus, familles et particuliers sont venus participer à cette opération. **Cette forte mobilisation a permis d'extraire des berges et du lit du Tarn et de la Dourbie, sur un linéaire de 14km, 600kg de déchets divers et 700kg de ferraille** qui seront valorisés.

À Ispagnac, le samedi 19 juin 2021, l'association de protection du Tarn et de sa vallée, en partenariat avec la commune d'Ispagnac et le Syndicat Tarn-amont a organisé une opération de nettoyage des berges entre Le Cantonnet d'Ispagnac et l'ancienne Carrière à l'aval de Quézac. Malgré la hauteur de la végétation, la **trentaine de bénévoles a collecté ferraille, pneus, porte de camping-car, datant de la crue de juin 2020, bâche plastique et déchets divers.**

À gauche, la ferraille récoltée par le club de plongée à Millau et à droite les bénévoles du nettoyage des berges d'Ispagnac



PERSPECTIVES

En 2022, pour les dix ans du programme d'intervention scolaire, le syndicat organise un jeu concours photos/dessins auprès des écoles. De plus, un livret pédagogique à destination des enseignants est également prévu.

Plusieurs opérations de nettoyage des berges sont prévues à Aguessac, Ispagnac, Bédouès-Cocurès et Meyrueis (avec le collège).

VII. Communication du syndicat Tarn-amont

OUTIL

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action C-3. « Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau et PAPI 1.3 « Concevoir des supports de sensibilisation »

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

La communication du Syndicat Tarn-amont a pour principaux objectifs :

- Développer la culture du risque
- Sensibiliser aux milieux aquatiques et à leur fonctionnement
- Faire connaître et reconnaître le SMBVTAM
- Communiquer sur nos actions

Pour améliorer les actions de sensibilisation déjà menée, le Syndicat Tarn-amont a souhaité élaborer un plan de communication. Cette action s'est déroulée dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention Tarn-amont avec une volonté de cohérence des actions de communication en matière de prévention des risques avec le PAPI d'intention Tarn-Sorgue-Dourdou-Rance plus à l'aval.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Le plan de communication était axé sur le PAPI d'intention. Pour plus de pertinence, il a été fait le choix d'un plan de communication portant sur l'ensemble de la communication du syndicat. En janvier, une présentation de la stratégie de communication a été faite lors du comité syndical. Puis, en juin, un groupe de travail s'est réuni afin de cibler les différents publics et les actions à mener pour réaliser les fiches de synthèses.

Le plan de communication est établi pour six ans. Son coût prévisionnel s'élève à 234 209 € incluant des dépenses ponctuelles (une seule fois) et des dépenses régulières (par exemple les interventions scolaires). Le plan de communication intègre des actions déjà réalisées par le syndicat tel que le guide du riverain. 8 publics ont été identifiés : tout public, jeune public, grand public, les élus, les entreprises, les agriculteurs, les riverains, le tourisme. Pour chaque public, une fiche de synthèse a été réalisée avec les différentes actions de communication à mener, la récurrence, la portée géographique, l'évaluation de ces actions, les objectifs.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Plan de communication

Au niveau de la communication générale du syndicat, un plan de communication a été validé en septembre, il est composé de 45 actions sur une durée de 6 ans.

Film

Début 2021 un film a été réalisé pour présenter le rôle et les missions du syndicat Tarn-amont qui est visible sur le site internet et sur la [chaîne Youtube du syndicat](#).



Autres communications

Afin de communiquer sur les actions et de diffuser les messages de sensibilisation du syndicat, le site internet a régulièrement été alimenté et mis à jour par la publication de 15 articles dans les actualités.

En parallèle, afin de toucher le grand public, 6 articles sur les actions du syndicat ont été publiés sur des journaux locaux.

Enfin depuis mars 2021, le syndicat est sur les réseaux sociaux, environ 35 publications ont été faites sur Facebook notamment pour évoquer le risque « cyanobactéries », les travaux en rivière, l'action auprès des scolaires, ou encore relayer les messages d'alerte en cas de risque météorologie et d'inondation.

PERSPECTIVES

Mise en œuvre des actions du plan de communication.

GESTION DES COURS D'EAU

I. Élaboration du PPG Tarn-amont

OUTIL

Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du Tarn-amont. Il permet de mettre en œuvre des travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques à l'échelle du territoire Tarn-amont.

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Le bassin versant du Tarn-amont était doté de 4 Programmes Pluriannuel de Gestion des cours d'eau notamment sur les territoires couverts par d'anciens syndicats de rivière ou une collectivité territoriale compétente avant 2018. Tous ces PPGs étaient déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral ou inter préfectoral.

A la création du Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont au 1^{er} avril 2018, tous ces programmes lui ont été transférés. Depuis cette date, le SMBVTAM a poursuivi et finalisé les actions prévues. En 2021, le Syndicat Tarn-amont a lancé la révision et l'élaboration d'un nouveau PPG à l'échelle du Tarn-amont.

DESRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

L'élaboration d'un nouveau programme pluriannuel de gestion s'appuie sur :

- Un bilan des précédents programmes mise en œuvre
- Un état des lieux des cours d'eau non connus

Puis un programme d'actions est défini pour répondre aux enjeux du territoire. Une fois validé, ce programme fait l'objet d'une demande de déclaration d'intérêt général (DIG).

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Dans un premier temps un bilan des PPG a été réalisé en mettant en avant l'atteinte ou non des objectifs de départ, une présentation chiffrée des travaux réalisés et une analyse du retour d'expériences.

Parallèlement, des diagnostics de cours d'eau du Tarn-amont ont été réalisés par les chargés de missions milieux aquatiques du Syndicat Tarn-amont. Les données étaient issues en majeure partie d'un important travail de terrain fait avec la méthode MicroRive en 2019 (description entre autres de l'état de la végétation, état des berges, présence d'enjeux, etc...) et complété par des inventaires ponctuels et en fonction des connaissances des partenaires techniques en 2020 et 2021.

Ce travail a été présenté auprès des élus et des partenaires lors de réunions d'échange et de concertation :

- Réunions lors de 6 Unités géographiques - fin juin et début juillet 2021
- Atelier thématique le 30 septembre 2021 à la Malène
 - ✓ Présentation de l'état des cours du bassin Tarn-amont
 - ✓ 4 thématiques de gestion : ripisylve, dynamique des cours d'eau et inondations, zones humides et biodiversité, usages



PERSPECTIVES

En 2022 des propositions d'actions seront présentées à l'ensemble des élus et partenaires du territoire. Un moment leur sera donné pour se prononcer et s'exprimer. Puis les actions seront validées ainsi qu'un planning d'intervention et un plan de financement prévisionnel.

Le dépôt de demande de DIG est prévu à la fin du premier semestre 2022.

II. Travaux rivières 2021

OUTIL

Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau :

Gorges du Tarn-Jonte-Fraissinet 2016-2020 - Arrêté de DIG : 30/12/2016 pour 5 ans soit jusqu'au 30/12/2021

Vallée du Tarn 2014-2018 (2021) – Arrêté de DIG : 30/12/2014 pour 5 ans et prolongé jusqu'au 31/12/2021

Dourbie-Trévezel 2014-2018 (2021) - Arrêté de DIG : 15/06/2014 pour 5 ans et prolongé jusqu'au 31/12/2021

Cernon-Soulzon 2015-2019 (2021) - Arrêté de DIG : 21/04/2016 pour 5 ans soit jusqu'au 21/04/2021 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre des PPGs, des tranches annuelles de gestion la ripisylve et des embâcles sont réalisées.

DESRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Les travaux consistent principalement à l'abattage des arbres morts, dépérissants ou fortement penchés et l'enlèvement des embâcles. Ils ont pour but d'assurer la stabilité des berges, limiter le transit du bois morts vers l'aval et éviter les impacts sur les ouvrages d'arts.

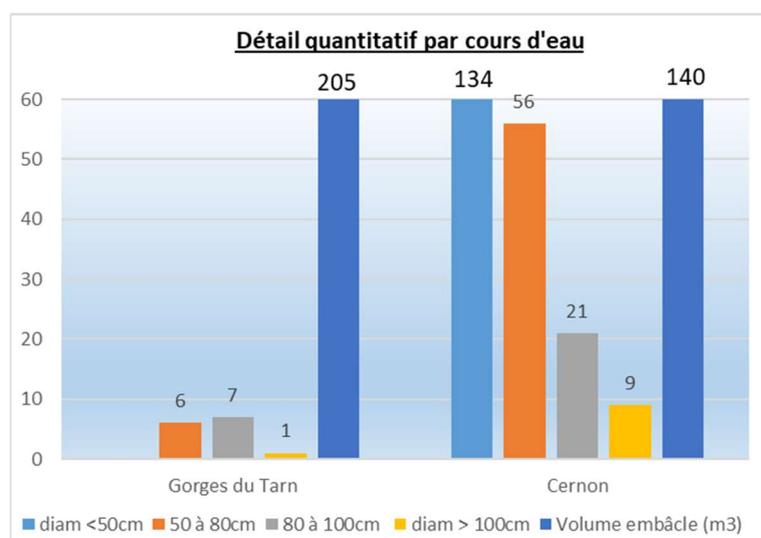
RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2021, le Syndicat Tarn-amont a mandaté 4 entreprises pour réaliser des travaux dans les secteurs des Gorges du Tarn et sur le bassin versant du Cernon et du Soulzon. Au total près de 22km de rivière ont été concernés par une intervention.

Préalablement aux travaux, 183 conventions autorisant le passage et les travaux ont été envoyées aux propriétaires riverains avec un guide de bonnes pratiques.

Les travaux se sont déroulés durant 4 mois entre juillet et novembre 2021. Un peu plus de 230 arbres ont été traités. Une partie du bois a été laissée aux riverains et l'autre a été évacuée pour valorisation en bois plaquettes.

Environ 350m³ de laisses de crues ont été traitées, les déchets plastiques ont été triés du bois et recyclés en déchèterie.



RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES



Ces travaux ont été faits après un diagnostic réalisé par le chargé de missions milieux aquatiques pour déterminer les arbres à retirer ou à laisser. L'intervention tient compte de l'intérêt pour la biodiversité (cache à poisson, habitat pour les insectes) et des dangers qu'il peut y avoir pour la sécurité des ouvrages d'arts à l'aval.

Le montant des travaux s'élève à 65000€. Ils ont été financés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranées et les Conseils Départementaux de la Lozère et de l'Aveyron. L'autofinancement est quant à lui pris en charge par les Communautés de communes du Syndicat Tarn-amont.

PERSPECTIVES

En 2022, les tranches de travaux du Cernon et du Soulzon seront poursuivies et finalisées à partir de l'été.

De plus, les relevés de terrain seront faits à l'automne 2022 pour élaborer les futures tranches de travaux de gestion de la ripisylve dans le cadre du prochain PPG Tarn-amont. Les travaux devraient se dérouler à partir du printemps 2023.

III. Accompagnements et conseils techniques auprès des riverains

OUTIL

Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Dans le cadre des missions de gestion des cours d'eau, les chargés de mission milieux aquatiques apportent un soutien auprès des collectivités, des riverains, des usagers et des initiatives lorsque nécessaire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

En pratique, les chargés de mission se rendent sur le terrain lorsqu'ils sont sollicités pour prodiguer des conseils techniques à l'entretien de la berge, au choix dans les plantations ou encore pour apporter des conseils pour la protection d'une berge en génie végétal ou la réduction de la vulnérabilité en bordure de rivière.

Si besoin, ils aident au remplissage des dossiers loi sur l'eau avant toute intervention en rivière.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2021, une vingtaine d'accompagnements ont été réalisés pour des projets d'entretien de la ripisylve, de protection de berge en génie végétal, de plantations et de protection des arbres contre le castor, ...

Un projet de plus grande envergure a été accompagné pour la réduction de la vulnérabilité d'un camping en bordure du Tarn à Rivière-sur-Tarn. A l'issue des conseils techniques et de l'aide au remplissage d'un dossier loi sur l'eau, le propriétaire et la gérante du camping ont engagé plusieurs types de travaux :

- ✓ Protection de la berge en génie végétal sur 30m de long
- ✓ Recul de la route d'environ 15m de la berge et sur 300m de long
- ✓ Déplacement de 15 emplacements de camping
- ✓ Conservation d'un espace de mobilité pour la rivière

Ce type d'intervention a permis de concilier les enjeux économiques du camping et la préservation de la biodiversité de la rivière. Les photos ci-après illustrent une partie de la berge et de la rive avant et après les travaux.



PERSPECTIVES

Dans le cadre du futur PPG, les élus du Syndicat Tarn-amont souhaitent poursuivre les accompagnements au service du territoire et de ses habitants, dans une logique de conciliation des usages et de préservation des milieux aquatiques.

IV. Accompagnement continuité écologique - Dourbie « L'Hermitage St-Pierre » Revens/Nant

OUTIL

Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Volonté d'un propriétaire privé d'améliorer l'accès à son habitation et de faciliter l'entretien de l'ouvrage permettant le franchissement de la rivière. Cette opération comporte un autre intérêt pour restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) sur un axe majeur comme la Dourbie.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Une opération de suppression d'un passage busé et la reconstruction d'un pont submersible a été réalisée au niveau de l'Hermitage St-Pierre sous maîtrise d'ouvrage privée.

Le Syndicat Tarn-amont a apporté son appui lors de la réalisation des travaux en août et septembre 2021.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES



Les travaux de démolition de l'ouvrage ont commencé fin août. De nouvelles fondations et un tablier fer et béton ont été créés de manière à favoriser la circulation piscicole en-dessous de l'ouvrage et limiter la formation d'embâcles.

Des batardeaux ont permis d'exécuter les travaux dans le respect des milieux aquatiques.

Les travaux se sont achevés le 20 octobre 2021.



Le montant des travaux s'élève à 271 000€, financés majoritairement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 80% et l'autofinancement a été pris en charge par le propriétaire.

PERSPECTIVES

Un suivi visuel de l'évolution morphologique du cours d'eau sera réalisé.

V. Gestion des zones humides

OUTIL

Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau / Appel à projets « restauration des zones humides »

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Le territoire du Tarn-amont présente environ 620 hectares de zones humides. Elles se localisent principalement sur la tête du bassin versant au niveau du mont Lozère, mont Aigoual et sur le bassin versant de la Muse.

En 2020, le Syndicat Tarn-amont a coordonné une initiative collective pour répondre à l'appel à projets 2021-2024 « Restauration des zones humides » de l'Entente de l'Eau (Etat, Agence de l'eau, Régions nouvelle-Aquitaine et Occitanie). Deux opérations de travaux portées par le Parc National des Cévennes et l'ONF et accompagnées par le Syndicat Tarn-amont ont été retenues sur les secteurs du Mont Lozère et du Mont Aigoual.

L'objectif étant d'optimiser les fonctionnalités hydrologiques et écologiques en fonction des connaissances complémentaires acquises au cours du projet et d'agir sur les dysfonctionnements.

En 2021, d'autres opportunités ont émergé sur le bassin versant de la Muse. Cf. ci-dessous

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Des suivis visant à comprendre le fonctionnement d'un complexe de zones humides et des travaux de restauration ont été réalisés en 2021 sur le site de la Cham du Pont au Mont Lozère et celui de Montals/Vacquières au Mont Aigoual.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Mont Lozère et le Mont Aigoual

Le Syndicat Tarn-amont a suivi les actions sur deux sites

- ✓ La Cham du Pont (Mont Lozère) sous maîtrise d'ouvrage du PNC et de l'ONF. En 2021, une expertise de la flore a été réalisée par le Conservatoire des espaces naturels Occitanie. De plus un suivi piézométrique a été mis en place pour comprendre le fonctionnement hydrologique du complexe de zones humides.
- ✓ Montals-Vacquières (Mont Aigoual) sous maîtrise d'ouvrage du PNC en partenariat avec l'ONF. Des piézomètres ont également été mis en place. En 2021, des travaux de réouverture des milieux (suppression de résineux) ont été réalisés sur 2,5ha.



Bassin de la Muse

- ✓ Dans le cadre du suivi des actions du site Natura 2000 « Tourbières du Levezou », le Syndicat Tarn-amont a participé au comité de pilotage et a réalisé une visite sur les sites.
- ✓ En novembre, le Syndicat Tarn-amont a lancé un projet tuteuré avec la MFR de Valrance. Plusieurs étudiants en BTS GPN ont commencé une étude de zones humides sur une parcelle sur le bassin versant de la Muse (inventaire sur site et proposition de mesures de préservation)

PERSPECTIVES

En 2022, l'amélioration de la connaissance sur le fonctionnement des zones humides sur les têtes de bassin versant sera poursuivie.

À l'initiative des cellules d'assistances techniques des zones humides (CATZH) de Lozère, un travail partenarial sera engagé en 2022 afin de définir une stratégie pluriannuelle.

PREVENTION DES INONDATIONS

I. Campagne de pose des repères de crues, panneaux pour les parkings en zone inondable et échelles limnimétriques

OUTIL

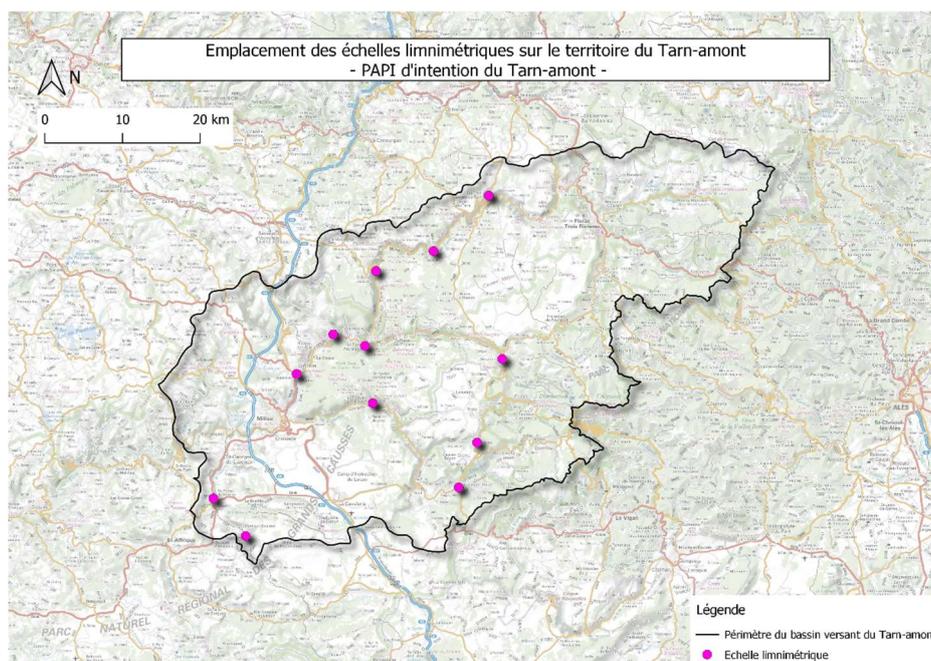
Programme d'action de prévention des inondations PAPI d'intention 2019-2021

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et la conscience du risque (axe 1 du PAPI) par la pose de repères de crues et de panneaux pour les parkings en zone inondable ;
- Améliorer la surveillance et la prévision des crues et des inondations par la pose d'échelles limnimétriques.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

- Constitution de bases de données : 94 repères de crues, 14 panneaux, 12 échelles limnimétriques
- Validation des fiches techniques par les différents partenaires (DDT(M), ABF notamment)
- Sélection des prestataires suite à la publication d'un marché (3Di, GE Ingénierie, Roc & Canyon)
- Conception et fourniture de : 64 repères de crues historiques (bleus), 12 repères de crues « Plus hautes eaux connues » (violets), 4 plaques témoin de crue avec photo, 14 panneaux avec leur système de fixation, 74 mètres linéaires d'échelles limnimétriques.
- Signature des conventions bipartites et tripartites avec les propriétaires de sites de poses
- Nivellement des repères de crues et des échelles
- Pose des repères de crues, panneaux et échelles



RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

- 76 repères de crues
- 2 repères existants déplacés (Millau)
- 4 plaques témoin de crue
- 14 panneaux
- 12 communes équipées d'EL (74 ml)



Aguessac, Place basse



Meyrueis, place André Chamson



*La Roque Sainte Marguerite, pont
sur la Dourbie*

Coût total : **31 288, 53 € TTC**

- Participation Etat : 50% du HT
- Participation région Occitanie : 20 % du HT

PERSPECTIVES

- Intégration des repères de crues dans la base de données nationale :
<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>
- Valorisation des repères de crues

II. Étude pour l'implantation de systèmes d'alerte locaux de crues

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI d'intention 2019-2021

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Sur le territoire, la surveillance des crues est plutôt satisfaisante grâce aux données consultables sur Vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr>). Cependant 8 secteurs, généralement en tête de bassins ne sont pas couverts par les stations Vigicrues et ne bénéficient pas d'alerte spécifique :

- Haut Tarn
- Tarnon
- Jonte
- Trèvezel
- Cernon
- Muze
- Lumensonesque
- Dourbie

Une réflexion a été menée pour chacun de ces secteurs pré-identifiés afin de proposer un système d'alerte local adapté.

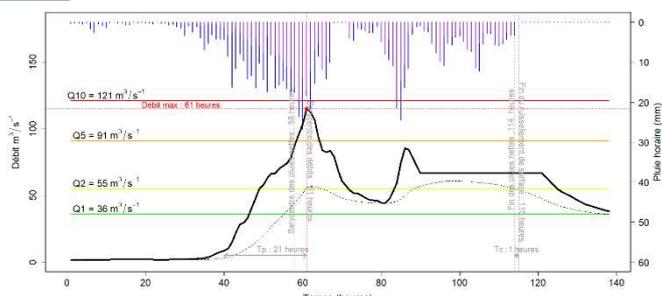
DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Phase 1

Etude des secteurs

(Juin à septembre)

- Reconnaissances de terrain
- Rencontre des communes
- Concertation et choix des sites à analyser (réunion début septembre)



Hydrogramme de la crue du Tarn de novembre 2011
au Pont de Montvert (Fonchalette)



Saint Beuzély,
Alerte locale : « poires »



Lapanouse de Cernon,
station limnimétrique : radar

Phase 2

Définition sommaire des équipements

- Mesures sur le terrain
- Analyses
- Restitution le 07/12/2021

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Équipements et systèmes proposés :

HAUT TARN	- Alerte locale type « poires » au Pont de Montvert
JONTE	- Station limnimétrique « radar » sur le Béthuzon, en amont de Meyrueis, au niveau du pont du Villaret - Alerte locale type « poires » sur le béthuzon dans Meyrueis
TREVEZEL	- Station limnimétrique « radar » + pluviographe, en amont de Trèves, au niveau de l'usine hydroélectrique du Roquet - Alerte locale type « poires » dans Trèves (terrasse de pique-nique)
CERNON	- Station limnimétrique « radar » + pluviographe, au niveau du pont de Lapanouse de Cernon - Station limnimétrique « radar » + pluviographe, à Tournemire, au niveau du pont des Peyrounelles (lotissement du Brias)
MUSE	- Alerte locale type « poires » à la colonie de vacances Moulibez - Alerte locale type « poires » à Saint Beauzély, quartier du pont. - Station limnimétrique « radar » au niveau du pont du hameau de Salsac - Lien avec le pluviographe de Conclus (Lumensonesque)
LUMENSONESQUE	- Pluviographe au niveau de Conclus - Station limnimétrique « radar » au niveau du pont à l'aval de Verrières
DOURBIE	- Déjà couvert par Vigicruces - Inscription aux alertes APIC des villages qui auraient besoin d'alerte pour les petits affluents (comme La Roque Sainte Marguerite)

Coût total de l'étude réalisée :

36 000 € TTC

- Participation État : 50%
- Participation région Occitanie : 20 %

PERSPECTIVES

Installation par les communes intéressées des équipements retenus dans le cadre du PAPI complet (fiche action spécifique)

III. Diagnostics de vulnérabilité « habitants et bâtiments publics »

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI d'intention 2019-2021

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

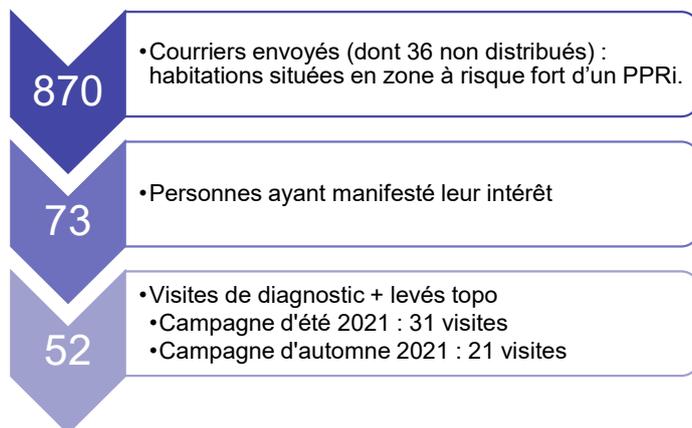
Un accompagnement a été proposé aux habitants en risque fort d'inondation (communes couvertes par un Plan de prévention du risque inondation, PPRi) ainsi qu'à certains bâtiments publics du Tarn-amont, afin de réduire leur vulnérabilité et celle de leurs biens face aux risques « inondations » via un diagnostic gratuit et personnalisé au sein de leur bâtiment.

Pour renforcer la communication sur la culture du risque, et apporter aux riverains des réponses plus globales concernant toutes les missions portées par le syndicat, les diagnostics « habitants » ont été réalisés par une équipe dédiée au sein du Syndicat Tarn-amont. Cette équipe a été formée à la méthode de diagnostic par un bureau d'études spécialisé, basé à Montpellier : Mayane.

Le bureau d'étude a réalisé les diagnostics plus complexes des bâtiments publics identifiés.

DESSCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

- Etape 1 : recensement des habitations situées en zone à risque fort des PPRi du territoire, constitution de la base de données avec les coordonnées des propriétaires.
- Etape 2 : diffusion de l'information aux propriétaires concernés (courrier, flyer, affichage en mairie, articles de presse page web dédiée)
- Etape 3 : recensement des personnes intéressées et prises des rendez-vous pour les visites techniques.
- Etape 4 : réalisation des diagnostics (entretien, mesures spécifiques et levés topographiques) et remise des rapports



La liste des mesures de réductions de la vulnérabilité préconisées dans le cadre de ces diagnostics a été établie en concertation avec les services de l'Etat, à partir des mesures inscrites dans les PPRi et de l'arrêté du 11 février 2019 établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs dans le cadre d'un PAPI.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Remise des rapports « habitants » : Déc. 2021 – Jan. 2022, entretien téléphonique ou visite sur place
Accompagnement pour la mise en œuvre des mesures préconisées (dossiers de demandes de subvention, devis, etc.)
Distribution du plan familial de mise en sureté (PFMS) à chaque famille diagnostiquée : livret opérationnel regroupant au même endroit toutes les informations importantes en cas de crue : que faire avant, pendant et après l'inondation.



Diagnostic habitant, juin 2021



5 bâtiments publics diagnostiqués :

- EHPAD les 3 sources, Meyrueis
- Centre technique municipal, Millau
- Projet de complexe sportif, Millau
- Déchetterie, Millau
- Maison des entreprises

Évaluation et analyse des vulnérabilités :

humaine – structurelle – matérielle - gestion de crise

Coût total engagé : **54 534,34 € TTC**

- Participation Etat : 50%
- Participation région Occitanie : 20 %
- Autofinancement : 30%

PERSPECTIVES

- Restitutions des diagnostics des bâtiments publics prévues au printemps 2022
- Accompagnement des riverains pour les demandes de subvention et la mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre du PAPI complet (fiche action spécifique).

IV. Diagnostics de vulnérabilité « entreprises »

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI d'intention 2019-2021

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

L'objectif est de réduire la vulnérabilité aux inondations des entreprises de moins de 20 salariés.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Opération pilote sur le territoire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses : diagnostics « rapides » réalisés par la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Aveyron CCI12 et la Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron CMA12, partenaires et prestataires de l'action. Ces diagnostics ont permis d'évaluer les besoins sur le sujet de la réduction de la vulnérabilité des entreprises aux inondations.

Rencontre avec les entreprises de Lozère organisée avec la CCI48.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Opération pilote – CCMGC

- Environ 250 courriers envoyés aux entreprises identifiées en zone inondable. Diffusion du guide des bonnes pratiques « Bien se préparer et faire face aux inondations »
- 20 diagnostics « rapides » réalisés : 5 CMA + 15 CCI
 - Évaluation et analyse des vulnérabilités :
 - Humaine
 - Bâtiment
 - Économique
 - Préconisations spécifiques + Fiches méthodes associées

Lozère

Invitation des entreprises à une rencontre avec la CCI48 et le Syndicat Tarn-amont pour échanger et évaluer leurs besoins. 8 entreprises étaient présentes à la rencontre qui s'est tenue au camping Couderc, dont l'exemple a servi de support pour les discussions.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanges sur les pratiques et de discussions sur : alerte, dégâts, cadre réglementaire, entretien des cours d'eau, implication des parties prenantes.

Coût total : **23 913,60 €TTC**

Partenaires : Etat, Région Occitanie, CCI12, CCI48, CMA12

PERSPECTIVES

Poursuite de la réflexion autour de la réduction de la vulnérabilité des entreprises en zones inondables dans le cadre du futur PAPI complet : organisation de rencontres, de réunions thématiques, accompagnement des entreprises dans la mise en place des mesures de réduction de la vulnérabilité, etc.

Réflexion spécifique sur les campings (81 situés en zone inondable)

V. Étude hydromorphologique de la haute Dourbie et du Trévezel

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI d'intention 2019-2021

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

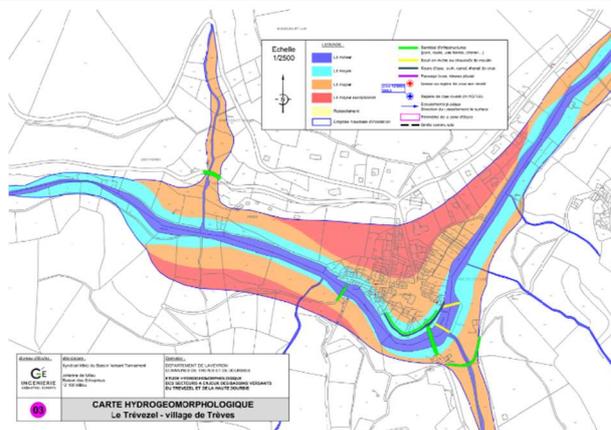
La Dourbie et le Trévezel sont deux cours d'eau au sud du bassin versant du Tarn-amont, qui drainent essentiellement les eaux en provenance du Mont Aigoual. En l'absence de PPRi (Plan de prévention du risque inondation) sur les communes de Trèves et de Dourbies, l'objectif est d'y définir précisément les secteurs soumis aux risques inondations (axe 1 du PAPI : amélioration de la connaissance du risque). Ces secteurs sont identifiés par une étude hydrogéomorphologique et par la cartographie des zones inondables (par débordement de cours d'eau ou par ruissellement). C'est le bureau d'études GE ingénierie qui a réalisé cette étude hydrogéomorphologique.

Les zonages produits sont exploitables à l'échelle communale, et ont pour objectif de permettre aux décideurs locaux de faire leur choix en matière d'urbanisme.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

- Phase 1 : collecte, analyse, synthèse des données et des études existantes, visites de terrain, acquisition de la connaissance
- Phase 2 : Analyse hydrogéomorphologique – analyse de l'aléa inondation
- Phase 3 : Analyse des enjeux et de la vulnérabilité
- Phase 4 : croisement aléas/enjeux : proposition d'un zonage du risque.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES



Exemple de carte de risque produite : village de Trèves

4 secteurs étudiés :

- Traversée du village de Trèves (jusqu'à l'aval de la station d'épuration)
- Espérou – Boulitou (entre l'Espérou et le lieu-dit « La Paloterie »)
- Traversée de Dourbies (entre le pont de la DT151a et la lieu-dit « Le Mas »)
- Hameau des Laupies

Coût total : **12 900,00 € TTC**

- Participation région Occitanie : 20 %
- Autofinancement : 80%

Envoi des résultats de l'étude à la DDTM 30 pour « porter à connaissance » des communes

PERSPECTIVES

Utilisation des cartes de risque produites par les décideurs locaux pour faire les choix en matière d'urbanisme futur.

VI. Ruissellements

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI d'intention 2019-2021

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

L'objectif est d'identifier sur l'ensemble du BV Tarn-amont, les secteurs sensibles au risque de ruissellement intense.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

- Partenariat avec l'INRAE pour la modélisation des ruissellements par la méthode IRIP « indicateurs du ruissellement intense pluvial »
- Accompagnement de secteurs avec des problématiques de ruissellement identifiées : quartier de Salabuau à rivière sur Tarn.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

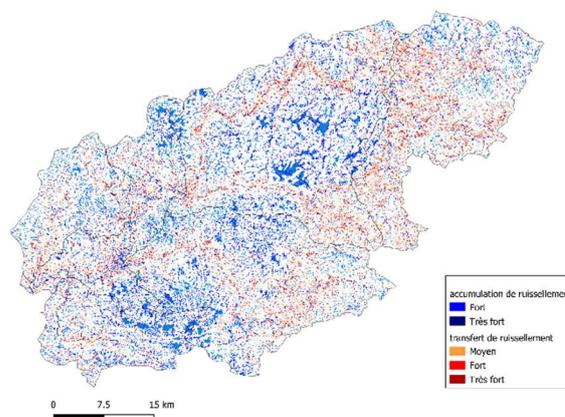
Étude de cas : Salabuau

Suite à l'étude de GE ingénierie commandée par la commune :

- Rencontre des habitants + élus sur le terrain (avril)
- 3 scénarios proposés (haie sur talus/ noue paysagère/travaux proposés par GE ingénierie)

IRIP

- Production de cartes de :
 - Production
 - Transfert
 - Accumulation
- Compilation de données issues du terrain pour calage de la modélisation = proxys (diagnostics de vulnérabilité des habitants, sollicitation des communes, sollicitation d'acteurs des routes (UT CG))



Coût total : **0 € TTC**

Partenaires : INRAE (convention de partenariat)

PERSPECTIVES

- Définition des seuils pertinents sur le Tarn-amont pour les cartes de production, transfert, accumulation
- Élaboration de l'atlas des zones de ruissellement